

COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 20 JANVIER 2022 à 19 heures

Étaient présents :

Gustave BOSQ – Christophe MATHERON - Céline CONSTANS – Richard LENOIR – Sébastien MARTIN – Patrick MAGNAN – Michel NORBERT- Fabien BERROD - Alain PIECQ

Absents excusés : Olivier BERGERETTI - Rémi ALLEC

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil du 09 novembre 2021
- Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre de la sté AEV pour la viabilisation du lotissement « Les Espériers »
- Projet de règlement du cimetière de la commune
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence, et leur présente ses vœux pour l'année 2022.

I – APPROBATION DU C.R. DU 09 novembre 2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points traités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE DE NE PAS APPROUVER** le compte-rendu du précédent Conseil du 9 novembre 2021, car le Conseil n'a pas pu en prendre connaissance avant ce jour. Il sera donc remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

II – APPROBATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA STE AEV POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES ESPERIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, six votes pour et trois abstentions,

- **APPROUVE** la mise en place d'un contrat de maitrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement les Espériers.

Monsieur le Maire énonce les entreprises invitées à nous faire une proposition suite à notre demande:

ENTREPRISES	LOCALISATION	REPONSES
IT 05	Gap	pas en mesure de nous aider
Adret Bureau d'Etudes	Embrun	en dehors du domaine de compétences
AEV	Gap	voir proposition de contrat de maîtrise d'œuvre à 8 400,00 euros TTC
BATISS	La Roche-de-Rame	en cours d'étude du dossier
MILLET	Gap	en dehors du domaine de compétences
SALLA – LECOMPTE	Gap	Pas disponible pour ce projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attendre d'autres propositions d'entreprises pour la mise en concurrence avec la proposition d'AEV.

III – PROJET DE REGLEMENT DU CIMETIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, présente au Conseil le projet de règlement du cimetière.

Il est rappelé qu'un règlement du columbarium et du jardin du souvenir communal est mis en place depuis le 12 mai 2015 mais qu'aucun règlement du cimetière n'est encore établi.

Il est proposé au Conseil de vérifier et revalider le règlement du columbarium, afin que celui-ci soit en accord avec le projet de règlement du cimetière.

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, demande au Conseil d'indiquer toutes les modifications à apporter à ce projet de règlement, afin qu'il soit validé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DEMANDE** à mettre en place un règlement du cimetière reprenant un chapitre pour les fosses communes, un autre pour les concessions et un autre pour le columbarium et jardin du souvenir. Le travail pour l'élaboration des projets est envisagé.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Gîte communal :

Changement de locataire au gîte n°3

Formation des élus :

La formation est proposée aux élus indemnisés et pour un minimum de 7 élus.

Programme d'action ONF 2022 :

Monsieur le Maire présente les actions proposées par l'ONF pour l'année 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de ne pas réaliser les actions.

Projet d'Equi-thérapie :

Une résidente de Puy-Saint-Eusèbe a un projet d'activité sur **l'Equi-thérapie**, elle recherche un terrain de 2000 m² sur la commune.

Nouveau village :

Une propriétaire souhaite acquérir une parcelle communale (AB 80).

Le Conseil n'est pas favorable de se dessaisir de cette parcelle qui borde la voirie communale : route de la Beaume.

Chartre forestière du territoire de Serre-Ponçon :

La signature d'une chartre forestière est envisagée par la Communauté de Commune de Serre-Ponçon pour réaliser des actions sur la période 2022 à 2026. Notre commune a une forêt communale de 232 hectares et a déjà un plan d'aménagement fait avec l'ONF pour une durée de 20 ans. Il nous faut donc plus d'éléments pour savoir ce que cette chartre peut apporter de plus à notre collectivité pour prendre notre décision.

« Pas de côté » :

Monsieur BERTIER propose de rencontrer le Conseil pour exposer son activité.

Maintenance des clochers :

Des devis ont été demandés à d'autres sociétés pour la maintenance des clochers de la chapelle et de l'église.

Proposition d'un projet photovoltaïque par la Sté TSE ENERGY :

C'est un projet de panneaux solaire, le Conseil ne souhaite pas donner suite au projet.

Communes forestières :

Un courrier du sénateur Jean Michel ARNAUD informe la commune de l'annulation de la hausse des contributions des communes forestières au financement de l'ONF.

Commission tourisme :

-Monsieur Alain PIECQ fait un compte-rendu de la réunion de la commission tourisme de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

-Monsieur Richard LENOIR s'interroge sur le fait que les pilonnes THT sur la commune ne sont toujours pas peints.

De plus la puissance utilisée par RTE semble être interdite en aérien.

-Monsieur Patrick MAGNAN informe le Conseil que Puy-Saint-Eusèbe fait partie des dates de concerts de l'UDEM (université d'été) fin juillet 2022 à l'église.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

24 JAN. 2022

Le Maire,
Gustave BOSQ



